



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Air France

Question orale n° 1009

Texte de la question

M. Daniel Feurtet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la liaison aérienne entre Paris et la capitale de l'Ethiopie, Addis-Abeba, également siège de l'OUA (Organisation de l'unité africaine). La ville de Blanc-Mesnil dont il est le maire est la seule au monde à partager depuis 1991 un jumelage-coopération de service public avec une ville éthiopienne, Debré-Berhan. L'Ethiopie constitue un pôle majeur dans cette région stratégique qu'est la corne de l'Afrique. Engagé dans un processus démocratique courageux, ce pays dispose de nombreux atouts par son histoire multiséculaire, sa culture prestigieuse et ses richesses naturelles. D'ici à quinze ans, la population devrait dépasser la centaine de millions de personnes. La présence française y est ancienne et importante, notamment dans le domaine culturel grâce à des établissements d'enseignement, à une coopération scientifique technique et administrative et à la construction du chemin de fer d'Addis-Abeba à Djibouti. Aujourd'hui, il convient de soutenir les efforts de développement de l'Ethiopie, et de faire valoir notre place en cette partie de l'Afrique qui attire de nombreux investisseurs étrangers. Alors que d'autres compagnies aériennes desservent l'Ethiopie, il déplore l'absence d'Air France, l'un des grands du transport aérien mondial avec plus de 273 destinations dans le monde. La création d'une liaison directe Paris - Addis-Abeba, comme le préconise un récent rapport du Conseil économique et social, aurait un impact favorable sur le développement des relations bilatérales, à l'heure où le gouvernement éthiopien a fait de cette question une de ses priorités, en décidant un schéma directeur sur la période 1991-2010. Il y a plusieurs mois, la France définissait une nouvelle politique africaine avec pour axe principal un renforcement de la coopération. Il lui demande comment le Gouvernement français pourrait intervenir afin qu'Addis-Abeba puisse être reliée à Paris par une ligne aérienne directe et régulière d'Air France.

Texte de la réponse

M. le président. M. Daniel Feurtet a présenté une question, n° 1009, ainsi rédigée :

«M. Daniel Feurtet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la liaison aérienne entre Paris et la capitale de l'Ethiopie, Addis-Abeba, également siège de l'OUA (Organisation de l'unité africaine). La ville de Blanc-Mesnil dont il est le maire est la seule au monde à partager depuis 1991 un jumelage-coopération de service public avec une ville éthiopienne, Debré-Berhan. L'Ethiopie constitue un pôle majeur dans cette région stratégique qu'est la corne de l'Afrique. Engagé dans un processus démocratique courageux, ce pays dispose de nombreux atouts par son histoire multiséculaire, sa culture prestigieuse et ses richesses naturelles. D'ici à quinze ans, la population devrait dépasser la centaine de millions de personnes. La présence française y est ancienne et importante, notamment dans le domaine culturel grâce à des établissements d'enseignement, à une coopération scientifique technique et administrative et à la construction du chemin de fer d'Addis-Abeba à Djibouti. Aujourd'hui, il convient de soutenir les efforts de développement de l'Ethiopie, et de faire valoir notre place en cette partie de l'Afrique qui attire de nombreux investisseurs étrangers. Alors que d'autres compagnies aériennes desservent l'Ethiopie, il déplore l'absence d'Air France, l'un des grands du transport aérien mondial avec plus de 273 destinations dans le monde. La création d'une liaison directe Paris - Addis-Abeba, comme le préconise un récent rapport du Conseil économique et social, aurait un impact

favorable sur le développement des relations bilatérales, à l'heure où le gouvernement éthiopien a fait de cette question une de ses priorités, en décidant un schéma directeur sur la période 1991-2010. Il y a plusieurs mois, la France définissait une nouvelle politique africaine avec pour axe principal un renforcement de la coopération. Il lui demande comment le Gouvernement français pourrait intervenir afin qu'Addis-Abeba puisse être reliée à Paris par une ligne aérienne directe et régulière d'Air France.»

La parole est à M. Daniel Feurtet, pour exposer sa question.

M. Daniel Feurtet. Monsieur le ministre des relations avec le Parlement, je souhaite attirer l'attention du ministre des transports sur un sujet qui me tient à cœur, la liaison aérienne entre Paris et la capitale de l'Ethiopie, également siège de l'Organisation de l'unité africaine, Addis-Abeba.

La ville de Blanc-Mesnil, dont je suis le maire, est la seule au monde à partager depuis 1991 un jumelage-coopération de service public avec une ville éthiopienne, Debré-Berhan. Cet échange m'a d'ailleurs amené à présider le groupe d'amitié France-Ethiopie de notre assemblée.

L'Ethiopie constitue un pôle majeur dans cette région stratégique qu'est la Corne de l'Afrique. Engagé dans un processus démocratique courageux, ce pays dispose de nombreux atouts par son histoire multiséculaire, sa culture prestigieuse et ses richesses naturelles. D'ici à quinze ans, la population devrait dépasser la centaine de millions de personnes.

La présence française y est ancienne et importante, notamment dans le domaine culturel, grâce à des établissements d'enseignement comme le lycée français d'Addis-Abeba, à une coopération scientifique, technique et administrative et à la construction du fameux chemin de fer d'Addis-Abeba à Djibouti.

Aujourd'hui, il convient de soutenir les efforts de développement de l'Ethiopie, et de faire valoir notre place en cette partie de l'Afrique qui attire de nombreux investisseurs étrangers. Alors qu'il faudrait que la France prenne rang aux côtés d'autres grandes nations dont les compagnies aériennes desservent l'Ethiopie, aucune liaison directe n'existe au départ de Paris pour Addis-Abeba.

Je déplore qu'Air France, l'un des grands du transport aérien mondial avec plus de 273 destinations dans le monde, soit absent de l'Ethiopie.

La création d'une liaison directe entre Paris et Addis-Abeba, comme le préconise un récent rapport du Conseil économique et social, aurait un impact favorable sur le développement des relations de coopération, et donc du codéveloppement, surtout à l'heure où le gouvernement éthiopien, conscient de l'insuffisance de ses infrastructures aéroportuaires, a fait de cette question l'une de ses priorités en décidant un schéma directeur sur la période 1991-2010.

La France doit affirmer sa présence à travers cette ligne qui représente un investissement sur l'avenir.

Il y a plusieurs mois, le Gouvernement définissait une nouvelle politique africaine de la France. Ma question est donc la suivante, monsieur le ministre: comment le gouvernement français pourrait-il intervenir pour que Addis-Abeba, l'une des rares capitales africaines à ne pas disposer de liaison, puisse être reliée à Paris par une ligne aérienne ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

M. Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement. Monsieur le député, à propos du sujet que vous évoquez ce matin, M. Jean-Claude Gayssot vous a reçu avec plusieurs personnalités éthiopiennes l'an dernier. L'accord aérien entre la France et l'Ethiopie a été dénoncé en 1979 à la demande de la partie française, compte tenu du refus des autorités éthiopiennes d'autoriser la compagnie Air France à mettre en service des Airbus A 300 sur la liaison Paris - Addis-Abeba.

Cette ligne était jusqu'alors exploitée en Boeing 707, appareils anciens, coûteux et d'une capacité inférieure. Air France a alors dû suspendre son exploitation, et les autorités françaises ont été rapidement contraintes de dénoncer l'accord aérien pour éviter une desserte unilatérale par la compagnie nationale Ethiopian Airlines au détriment des intérêts français.

Depuis, l'étroitesse du marché entre les deux pays n'a pas permis d'envisager la réouverture de cette desserte, dont la rentabilité apparaît encore trop incertaine.

Des liaisons directes existent toutefois entre Addis-Abeba et plusieurs capitales et grandes villes européennes telles que Rome, Athènes, Francfort et Londres. Des correspondances adaptées vers Paris sont offertes, notamment via Rome et Francfort.

La compagnie Ethiopian Airlines est aujourd'hui liée à Lufthansa par des accords commerciaux. Elle a récemment manifesté son intérêt pour la réouverture de la ligne Paris - Addis-Abeba et un rapprochement avec Air France. Des discussions ont été engagées entre les deux transporteurs. Les autorités françaises sont

informées du déroulement de ces négociations et sont prêtes à rencontrer leurs homologues éthiopiens si les transporteurs parviennent à un accord.

Tels sont les éléments de réponse que M. Gayssot m'a demandé de vous transmettre.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Feurtet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1009

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 janvier 2000, page 583

Réponse publiée le : 2 février 2000, page 491

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 31 janvier 2000